



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8) —
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4) —
Trois mois . . . » 2) —

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
14a, Rue de la Demoiselle, 14a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes,
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

Epicierie-Mercerie TABACS CIGARES
VINS ET LIQUEURS
Aloïs MESSMER
rue du Collège, 21 La Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie -- Charcuterie

Magasins du printemps, J.-H. Matile
RUE LÉOPOLD-ROBERT 4. -- HALTE DU TRAMWAY
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour
Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. -- Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et Spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées gé-
nérales. — Petites salles pour comités.

Simon Dévy Balance 10 a
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins, Mésons, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs
l'hectolitre.

BASSI-ROSSI Rue du Collège 15
Le magasin d'habillements le plus
assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins et Liqueurs
Spécialité
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
Boulevard de la Gare

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ-COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

ANTOINE SOLER
40, Rue de la Balance, 40. — La Chaux-de-Fonds
Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie,
Ferblanterie, Lampisterie, Coutellerie, Bros-
serie, Verres à vitre.

MEMENTO

**Repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappe-
ments.** — Tous les samedis :
perception du groupe d'épargne pour la
fête centrale.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchan-
dises chaque samedi, de 8 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.

Nos Primes

Notre prime

Un bon pour commande d'im-
pression au choix et pour une va-
leur de 12 fr. à l'imprimerie de *La
Sentinelle*.

est délivrée à M. Portenier frères, Balance 12.

Pharmacie d'office

M. MONNIER
Passage du Centre

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

L'Actualité

Un acte d'inhumanité

« Le dimanche 13 décembre 1896, l'ex-
press n° 10, allant de Berne à Lausanne, a
franchi la gare de Chénens, où, d'après
l'horaire, il aurait dû attendre le croisement
du train n° 25, qui marche dans la
direction opposée, sans s'y arrêter et, bien
que le signal de sortie fût fermé, a conti-
nué sa course du côté de Villaz-St-Pierre.

Or, le train 25, un train direct également,
avait déjà quitté Villaz-St-Pierre, de sorte
que les deux express marchaient entre Ché-
nens et Villaz-St-Pierre à la rencontre l'un
de l'autre sur la même ligne.

Ce n'est que grâce à la présence d'esprit
du personnel desservant la machine du
train n° 25 qu'une collision a été évitée, ce
personnel étant parvenu à arrêter le train
et ayant fait marche en arrière, tandis que
le train 10 continuait d'avancer.

La responsabilité de cette grave mise en
péril des chemins de fer incombe au per-
sonnel de la locomotive du train n° 10, le
mécanicien Oberli et le chauffeur Lüthi,
qui, occupés qu'ils étaient à charger le foyer
au moment du passage du train en gare de
Chénens, oublièrent le croisement prévu et
ne firent pas attention aux signaux.

Par jugement du tribunal correctionnel
de la Sarine en date du 13 juillet 1897, Ju-
les Oberli et Adolphe Lüthi furent déclarés
coupables d'avoir, par négligence, exposé à
un danger grave les personnes et marchan-
dises transportées dans les deux trains dont
il s'agit et condamnés, le premier à 6 mois
de prison et 100 fr. d'amende, le second à
15 jours de la même peine et 20 francs d'a-
mende.

Le pourvoi en cassation des condamnés
fut écarté par la Cour de cassation du can-
ton de Fribourg le 12 janvier 1898.

Par requête du 30 janvier 1899, J. Oberli
sollicite la remise de l'emprisonnement par
voie de grâce et dit en substance ce qui suit
à l'appui de sa demande :

N'étant pas assisté d'un avocat, il n'a pu
faire valoir ses moyens de défense, ni faire
ressortir qu'il n'était alors qu'un simple
chauffeur, chargé exceptionnellement de la
charge de mécanicien-conducteur. Il a mon-
tré au moment du danger couru par le train
qu'il conduisait, un sang-froid et une pré-
sence d'esprit dignes d'éloges.

Aucun accident n'a eu lieu. Il occupe ac-
tuellement un modeste emploi de conduc-
teur de machines à la satisfaction de ses
chefs, mais il le perdrait s'il devait subir la
prison.

Il est marié et père de 4 enfants en bas
âge. Il a pour toutes ressources son salaire
journalier indispensable pour faire vivre
les siens. Bien que ses ressources fussent
modestes, il a petit à petit acquitté le mon-
tant de l'amende à laquelle il avait été con-
damné. »

Tels sont les faits exposés dans le mes-
sage adressé aux Chambres par le Conseil
fédéral qui demande la non-entrée en ma-
tière.

Le croirait-on ; il s'est trouvé à l'Assem-
blée fédérale une majorité pour écarter ce
recours et pour juger que la peine encour-
ue par Oberli n'était pas disproportionnée
à la négligence qu'il a commise et qu'on a
qualifiée délit.

M. Sourbeck a rappelé en vain les san-
glantes affaires de Mœnchenstein, de Zolli-
kofen, du « Mont-Blanc » où on a acquitté ou
gracié les coupables ; c'est en vain qu'il a
rapproché ces terribles catastrophes de
l'acte de négligence d'Oberli qui n'a causé
aucun accident ; tout aussi vainement a-t-il
démontré que la grande coupable dans cette
histoire, c'était la Compagnie qui confiait
la lourde responsabilité de la direction de
trains-express à des élèves. La majorité de
l'Assemblée a été impitoyable. Par 62
voix contre 38, elle a voté la non-entrée en
matière, en opposition à la proposition
Sourbeck demandant la remise du reste de
sa peine à Oberli, qui a déjà fait deux mois
de prison.

Nous n'hésitons pas à dire que ce vote
est un acte d'inhumanité.

Qui ne se souvient des terribles catastro-
phes qui jetèrent la désolation à deux mois
d'intervalle dans la Suisse entière en 1891.

Mœnchenstein, Zollikofen, deux mal-
heurs sans précédent dans notre pays sur-
venaient sur le réseau du Jura-Simplon,
affirmant l'inconcevable incurie des direc-
teurs de cette compagnie. Ce ne fut qu'un
cri d'indignation. On demandait la mise en
accusation des grands fauteurs de ces tue-
ries (72 morts à Mœnchenstein et 11 à Zol-
likofen, sans compter les blessés) qui, pour
réaliser des bénéfices, surchargeaient et
surmenaient leurs employés et, tout en se
jouant de la vie de ceux qu'ils occupaient,
exposaient celle de milliers de voyageurs.
Empiler les gens outre mesure dans les
wagons contre tout droit, abuser de la pa-
tience bien connue du public, faire partir
les trains quand elles veulent et les faire
arriver quand elles peuvent, construire des
ponts qui s'écroulent, confier la direction
de convois à des employés harassés de fati-
gue ou inexpérimentés, tel est le système
des compagnies.

Et quand une catastrophe survient, on
se rabat sur un petit aiguilleur, sur un
mécanicien, sur un chauffeur, sur un con-
ducteur de train, sur un chef de gare de
petite station, qu'on charge de tous les
péchés, pour ne pas dire de tous les cri-
mes de la direction, et l'on en fait le bouc
émissaire, la victime expiatoire.

Après Zollikofen, il en fut de même, on
tomba sur quelques sous-ordre que le bon
sens du jury acquitta. Les directeurs de la
Compagnie étaient de trop gros personna-
ges pour être inquiétés. L'un deux cepen-
dant paya de sa place cette double catas-
trophe, mais avant de le congédier on lui
donna son pesant d'or.

Maintenant, réfléchissez et comparez.
Quel crime Jules Oberli a-t-il commis ? Il a
oublié le croisement prévu à Chénens, et
brûlé cette gare. Pourquoi cet oubli ? Par-
ce qu'il était occupé, avec le chauffeur Lüthi,
à charger le foyer au moment du passage

du train en gare de Chénens. Donc accom-
plissant une besogne, il en a négligé une
autre. Oberli est chauffeur ; c'est excep-
tionnellement qu'il a été chargé de l'em-
ploi de mécanicien-conducteur.

L'intervention du travail à accomplir
prouve son inexpérience, son manque de
pratique. Ce n'est à proprement parler pas
une négligence ni une étourderie. C'est un
manque de savoir-faire, justifié par une
éducation professionnelle insuffisante et
mal préparée. Le moment d'oubli de Jules
Oberli n'a pas eu de suites fâcheuses. Il
n'en est résulté aucun accident de person-
nes, aucune avarie au matériel, aucune
perte de marchandises. Si même il y en
avait eu, la responsabilité devrait logique-
ment retomber sur la direction qui charge
un chauffeur de la besogne d'un mécani-
cien. En agissant ainsi, la compagnie a
exposé, non par négligence, mais inten-
tionnellement, à un danger grave les per-
sonnes et les marchandises qui se trou-
vaient dans le train conduit par Oberli.

C'est cependant ce dernier qu'on pour-
suit, qu'on punit et qui expie de six mois
de prison et de 100 francs d'amende le
crime de ne pas savoir le métier de méca-
nicien alors que sa profession est d'être
chauffeur. Vraiment, la justice de Fribourg
a la main plus lourde que celle de Berne.

Sans la catastrophe d'Aarau, Oberli au-
rait eu sa grâce. En ne la lui accordant
pas, la majorité des députés aux Chambres
a obéi à un sentiment mesquin. Ah ! s'il
s'était agi d'un train du dimanche ou d'un
train de plaisir où l'on entasse les voya-
geurs comme des sardines dans une boîte,
peut-être nos pères conscrits auraient-ils
eu l'indulgence plus facile. Mais il s'agis-
sait d'un train direct, d'un express, celui
dont se servent la plupart des honorables.
L'un d'eux, M. Boinay, a même eu un cri
du cœur qui prouve qu'en laissant en pri-
son un malheureux, les députés ont surtout
songé à eux-mêmes, à leur propre préser-
vation, à leur tranquillité et à leur sécurité
personnelles.

Il en est cependant bon nombre parmi
eux qui ont d'autant moins le droit d'être
sévéres pour les petits employés qu'ils ont
été trop indulgents pour les gros adminis-
trateurs.

Six mois de prison à un pauvre diable de
chauffeur qui a failli provoquer un accident.

80,000 francs à l'administrateur sous la
direction duquel, en l'espace de deux mois,
il y a eu deux accidents qui ont coûté la
vie à une centaine de personnes, qui ont
rendu malades ou invalides plus du double
de celles-ci, voilà, sous une forme con-
crète, la démonstration saisissante que
nous vivons en démocratie et que nous
pratiquons l'égalité de tous devant la loi.

W. B.

La Suisse socialiste

Presse. — La Société suisse de la presse
et la Société suisse des maîtres-imprimeurs,
aussi bien que quelques associations pro-
fessionnelles cantonales, se sont déjà pré-
occupées à réitérées fois des conditions qui,
plus on diffère à y apporter remède, rendent
de jour en jour plus intenable la situa-
tion dont souffrent les éditeurs de jour-
naux. Ces efforts sont malheureusement en
grande partie restés infructueux. La cause
de cet insuccès paraît tenir essentiellement
au manque d'une concentration de ces dif-
férents mouvements et au fait que les cer-
cles d'où ils sont partis sont trop restreints
par rapport à l'ensemble de la presse suisse.
Ces derniers temps, la situation s'est plus
nettement dessinée, à tel point qu'un cer-

tain nombre d'éditeurs de journaux se sont réunis à Olten, le 15 juin dernier, pour étudier les voies et moyens d'arriver à une action.

Cette assemblée est arrivée à la conclusion qu'une amélioration de la situation ne pourrait être réalisée qu'en se plaçant sur une base aussi large que possible et que seule une organisation comprenant tous les journaux de la Suisse, sans exception, permettrait d'atteindre le but. En conséquence, l'assemblée a décidé de provoquer la fondation d'une Société suisse d'éditeurs de journaux. Une assemblée constituante aura lieu lundi 26 juin, à Olten.

L'assemblée préparatoire d'Olten a élaboré un programme qui formera une base de discussion pour les délibérations du 26 juin. Parmi les dix-huit desiderata que l'assemblée des éditeurs de journaux va être appelée à appuyer, ou à modifier, il s'en trouve d'excellents qui ne peuvent manquer de rencontrer une adhésion unanime, pour le plus grand bien du journalisme suisse.

Il s'agit en tout premier lieu de réformer le système d'annonces-réclames.

Actuellement, les journaux sont à la merci d'un peu tout le monde. Ce ne sont pas seulement les agences de publicité, mais les administrations postales ou autres, les moindres sociétés et même les abonnés, qui assaillent les journaux de communiqués dont le grand nombre constitue la seule variété. Le public, ne se rendant pas compte que c'est de l'annonce que les journaux vivent, se sert avec une ardeur croissante du moyen très commode de publicité et de réclames gratuites que lui offre le *Communiqué*, si bien que, d'année en année, la quatrième page qui rapporte, se déverse davantage dans la troisième, qui, pour la plus grande partie, ne rapporte rien. Aujourd'hui, l'on peut dire sans exagération que la question des annonces est devenue une question vitale pour la presse suisse dans son ensemble; et l'on peut prévoir qu'à la prochaine assemblée d'Olten, les éditeurs de journaux, unanimes à dénoncer le mal, tomberont sans peine d'accord sur le remède.

Un desideratum très digne également de la sollicitude du nouveau syndicat patronal, c'est celui qui a trait aux taxes postales et en général aux rapports avec les administrations de la poste, du télégraphe et du téléphone. Il y aura dans ce domaine une tâche ardue, mais utile à accomplir et, par la force que donne l'union, la presse suisse finira sans doute par avoir raison du superbe sans-gêne administratif et bureaucratique contre lequel les efforts individuels n'ont rien pu jusqu'ici.

Nous souhaitons plein succès à l'assemblée d'Olten.

La durée du travail des cheminaux. — La commission du Conseil national pour la révision de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport a terminé aujourd'hui la discussion du projet dans son ensemble. Parmi les nouvelles décisions, il y a lieu de citer les suivantes :

Un congé annuel de 8 jours en plus des 52 jours de repos sera accordé au personnel des locomotives et des trains, ainsi qu'au personnel des gares, à partir de la cinquième année de service. Un amendement de M. Sourbeck demandant un congé analogue pour le reste du personnel à partir de la onzième année de service a été repoussé.

Par contre, la commission a décidé que le reste du personnel peut demander sur les 52 jours de repos 8 jours de repos consécutifs. En ce qui concerne la durée du travail quotidien (réduction à 10 heures) et les congés pour l'ensemble du personnel, des propositions de minorité seront présentées.

Double initiative. — Le délai que nous avons fixé pour les signatures est écoulé. Nous avons à les livrer avant la fin du mois à la chancellerie fédérale.

Prière d'adresser sans aucun retard toutes les listes non encore rentrées, en ayant soin de les faire légaliser, à l'adresse : Comité suisse d'action pour la double initiative à Bâle.

Bâle, le 19 juin 1899.

Le Comité d'action.

VAUD. — Bel exemple de solidarité. — Les jeunes gens de Ropraz viennent de donner un bel exemple de solidarité. Un agriculteur de ce village, gravement malade, avait dû être transporté à l'hôpital cantonal, et, ainsi, il ne lui était pas possible de s'occuper de la fenaison. Or, le 18 juin au matin, un certain nombre de jeunes gens se sont réunis et ont fauché la plus grande partie des champs appartenant au malade. Le travail s'est effectué avec entrain, et c'était plaisir de voir comme tout marchait à souhait. Honneur à ces braves travailleurs !

ARGOVIE. — Toujours la faute des petits. — L'enquête technique relative à l'accident d'Aarau conclut à une négligence grave de la part du mécanicien. Il résulte, dit-on, tant des constatations faites immédiatement après l'accident que des expériences auxquelles il a été procédé en gare d'Aarau, que selon toutes probabilités, le frein Westinghouse était bien en bon état, mais le mécanicien aura oublié de le remplir à Brugg, au moment où la première machine a été détachée, et ainsi s'explique la terrible catastrophe.

Le mécanicien sera très probablement jugé par les tribunaux argoviens, quoique aucune décision n'ait encore été prise à ce sujet. L'affaire est, en effet, du domaine du droit pénal fédéral, ainsi que le prévoit la loi du 4 avril 1853; d'après l'art. 67b de cette loi, le mécanicien serait passible de prison jusqu'à trois ans et d'une amende.

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

Le nouveau ministère. — Le nouveau ministère est définitivement constitué comme suit :

poreuse mousseline, la belle jeune femme ressemblait à une blanche statue de châtelaine à la façade de son donjon. Rien ne se détachait vivement en elle que ses grands yeux éclatants d'espoir et humides de larmes, qu'elle fixait sur le portail par lequel devait venir Louise.

— Il ne manquera bientôt plus rien à son bonheur, disait Gaston en parlant de cette jeune amie. J'ai obtenu de M. de la Reynie qu'il agréât les soins de M. de Gerfort pour sa nièce, et la promesse de consentir à leur union, si une étude plus approfondie du caractère de Marcel l'en montre digne.

Puis, avec plus de douceur, il ajoutait : — Et nous, Marguerite, nous verrons leur amour... cet amour des amants, bien terrestre, bien fragile autour de notre amour fraternel dont nous sommes si justement fiers!... Mais enfin cette satisfaction sera ajoutée à notre bonheur.

Comme Gaston achevait, un carrosse passa le portail et s'arrêta dans la cour. Il en descendit mademoiselle de la Reynie et plusieurs autres personnes.

— Ma Louise ! s'écria Marguerite, je vole près d'elle !

Mais elle s'arrêta subitement, en voyant que Louise n'était pas seule.

— Ah ! dit Gaston, elle vient avec M. le chevalier de Loupiac et sa fille... Marcel les accompagne...

Marguerite avait déjà aperçu les deux premières personnes que Gaston venait de nommer lorsqu'elles étaient venues avec Louise dans la galerie du Louvre. Elle jeta un regard plein d'intérêt sur Marcel de Gerfort, qui était, à des titres différents, si chers à ceux qu'elle aimait.

— Je vois... continuait Gaston; M. et ma-

Présidence et intérieur, M. Waldeck-Rousseau; guerre, général de Galliffet; affaires étrangères, M. Delcassé; marine, M. de Lanessan; justice, M. Monis; finances, M. Caillaux; commerce, M. Millerand; instruction publique, M. Leygues; colonies, M. Decrais; agriculture, M. Jean Dupuy; travaux publics, M. Baudin.

Comme on le voit, ce ministère va du centre droit à l'extrême gauche. C'est la première fois, sauf erreur, qu'un socialiste (Millerand) est appelé à faire partie d'un cabinet français.

M. Mougeot gardera le sous secrétariat des postes et télégraphes.

— Les nouveaux ministres se sont réunis hier soir à cinq heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

On assure que la déclaration ministérielle sera précédée de mesures contre certaines personnalités militaires.

La déclaration se bornera à affirmer que le cabinet désire sortir la France de la crise actuelle.

On dément absolument le bruit que le ministère serait décidé à proroger les Chambres.

Dreyfus. — Une dépêche de Brest au *Temps* annonce de source certaine que le *Sfax* n'est pas attendu avant lundi ou mardi. Dreyfus sera débarqué à l'Arsenal, dont les portes seront rigoureusement fermées à tout le monde. Il montera immédiatement dans un train spécial qui le conduira à Rennes.

— La ville est toujours tranquille. La pose de lattes sur les trois fenêtres du bâtiment où sera détenu Dreyfus est terminée. Plusieurs journaux protestent contre cette mesure disant que Dreyfus doit être considéré comme prévenu et que la détention ne doit pas être un cachot.

ALLEMAGNE

Au Reichstag. — Le Reichstag a repoussé une proposition tendant à renvoyer à une commission le projet concernant la protection des conditions de travail pour les ouvriers. Ont voté pour la proposition les conservateurs, le parti de l'empire et une partie des nationaux libéraux.

Le Reichstag a adopté ensuite en troisième lecture le projet de loi concernant le deuxième budget supplémentaire, ainsi que les autres projets concernant l'acquisition des Carolines, des Mariannes et des Palaos.

Le Reichstag a ensuite décidé à l'unanimité de s'ajourner au 14 novembre.

ANGLETERRE

Préparatifs belliqueux. — Suivant le *Daily Telegraph*, il aurait été décidé de confier à Sir R. Redvers Buller le commandement des troupes sud-africaines, dans le cas où une guerre viendrait malheureusement à éclater entre le Transvaal et l'Angleterre. Dans les cercles compétents, on se préoccupe de la mise sur pied des forces importantes, de cavalerie et d'artillerie, qui seront nécessaires en cas de guerre.

On nourrit cependant toujours l'espoir de pouvoir éviter un conflit armé.

demoiselle de Loupiac auront voulu, après leur visite à M. de la Reynie, amener sa nièce dans leur voiture jusqu'ici... mais elle va monter seule.

En disant cela, il descendit vivement pour donner la main à Mlle de la Reynie et l'introduire chez sa sœur.

Une minute après Louise était dans les bras de Marguerite.

Gaston, voulant les laisser tout entières à la douceur de se revoir et désirant aussi rejoindre Marcel, descendit sur le perron.

Il ignorait pourquoi le chevalier et sa fille, au lieu de déposer simplement Louise à l'hôtel, étaient descendus de voiture. Mais en arrivant sur les marches qui conduisaient à la cour, il entendit une vive discussion.

Le brave gouverneur de la Samaritaine s'animait comme il le faisait toujours.

Suzanne, dans une robe et une mante de velours vert tendre, délicate, gracieuse, et plus rose encore sous la bise, semblait une jolie fleur de pêcher qui s'aventure au froid de l'air, et ne voulait rien perdre de sa grâce et de son calme en répondant à son père.

— Ah ! bien, dit le chevalier en voyant Gaston, M. de Nangis nous revient... Je vais le prendre pour arbitre de notre différend !

Puis, oubliant l'exposition de l'affaire et sautant de suite à un autre point :

— Je vais enfin retrouver mon cher neveu, le comte de Bergerac ! s'écria le bon gouverneur.

— Je vous en félicite, chevalier, dit le duc de Nangis. Car c'est au mois de juin dernier, un jour que nous traversions ensemble la Seine dans le bac, que vous l'at-

PAYS-BAS

Les tireurs. — Le match international de tir a eu lieu hier à Loosduinen, près de la Haye. La Suisse représentée par MM. Bœckle, Gruetter, Kellenberger, Stäheli et Widmer, a obtenu le 1er prix, avec 4542 points. — 2e prix, la France, avec 4419 points. — 3e prix, le Danemark, avec 4410 points. — 4e prix, l'Italie, avec 4348 points. — 5e prix, la Hollande, avec 4303 points. — 6e prix, la Norvège, avec 4262 points. — 7e prix, la Belgique, avec 4240 points. — 8e prix, l'Angleterre, avec 4194 points. — Au tir debout, la médaille d'or a été décernée à M. Bœckle, avec 316 points. — Au tir à genou, la médaille d'or a été décernée à M. Stäheli, avec 328 points.

Mercredi soir, un grand dîner a réuni les tireurs au Kurhaus de Schveningen.

TURQUIE

Nouveaux massacres. — Des combats sanglants ont eu lieu ces jours derniers entre deux tribus kurdes, dans le sandjak de Gentsch. Plusieurs villages arméniens ont été pillés et dévastés.

— Le bruit court que le sultan aurait posé à la Russie de résoudre la question des réfugiés arméniens, en ce sens que les Arméniens seraient établis en Crète. Le sultan se serait déclaré prêt à prendre les mesures nécessaires.

Mouvement professionnel

Fédération des ouvriers repasseurs, démonteurs, remonteurs et faiseurs d'échappements. (Section de Sonvillier). — Un conflit ayant éclaté entre la fabrique de Sonvillier et les remonteurs de ladite fabrique au sujet d'une baisse, la section de Sonvillier invite tous les démonteurs et remonteurs à ne pas accepter de l'ouvrage de cette fabrique jusqu'à nouvel ordre, ceci pour ne pas gêner le mouvement.

Au nom de la section :
Le Comité.

La vie locale

Concert de jeudi. — Nous renvoyons au prochain numéro de mardi la publication du compte-rendu du concert de jeudi donné au Temple français par l'Union Chorale et la Concordia, notre correspondant nous ayant remis un article que la longueur nous empêche de faire paraître aujourd'hui, vu l'abondance des matières.

Tribunal correctionnel. — Nos lecteurs se souviennent de la brochure de M. James Ladame, sous prétexte de parler de notre gare et du Jura-Neuchâtelois, il avait diffamé la mémoire de feu M. Jules Grandjean.

Le fils de ce dernier, M. Henri Grandjean ayant déposé une plainte contre l'auteur

tendiez, et, depuis son arrivée, je n'ai cessé de vous voir en peine.

— Ah ! dans ces derniers temps surtout, où nous n'en avions plus aucune nouvelle ! dit le chevalier. Je ne pouvais pourtant le croire mort ; cadédis ! un descendant des comtes Cyrano de Bergerac ne meurt pas sans faire plus de bruit que ça : et je n'en voyais pas un mot dans la gazette... Aussi, j'allais tous les jours après dîner, chez le lieutenant général pour connaître le résultat des recherches de la police, et enfin, aujourd'hui...

— Mon père, est-ce que vous allez recommencer toute l'histoire, dit Suzanne. Il fait bien froid ici !

Mais M. de Loupiac s'agitait trop pour sentir le souffle de la bise, et il continuait :

— J'ai appris ceci : un agent de police ayant eu l'idée d'interroger le maître du café du jeu de paume, a recueilli une indication importante. Le cafetier s'est souvenu qu'il y a quelque temps... il ne sait pas bien quand... un jeune gentilhomme, dont le signalement correspond tout à fait à celui du comte de Bergerac, s'est arrêté chez lui. Il venait de la campagne et prenait une tasse de café en faisant reposer son cheval.

En même temps, il causait avec son voisin de table ; et le cafetier se souvient de lui avoir entendu dire qu'il avait besoin de recueillir, qu'il allait se retirer quelque temps dans la communauté de Saint-Sulpice... vous savez, duc de Nangis ?

— Oui, cette maison religieuse dans laquelle les gens du monde vont se mettre en retraite.

— C'est cela.

(A suivre).

LES VOLEURS DU PONT NEUF

UN

BANDIT GENTILHOMME

PAR

CLÉMENCE ROBERT

Le récit que Gaston avait à faire à son unique confident était de toute importance; il ne renfermait rien moins que la solution de l'entreprise que le frère de Marguerite avait poursuivie avec tant d'ardeur sous les yeux de son ami. Il fit connaître à Marcel ce dénouement qui semblait amené par les lois de la Providence.

Mais ce ne fut rien qu'une indication rapide, au milieu des impressions les plus puissantes et du trouble qui préside à une réunion subite et bien chère.

Ensuite, Marcel était monté chez M. de la Reynie, et Gaston était venu rejoindre sa sœur.

L'heure du dîner était maintenant passée, et tous deux, sur ce balcon, attendaient l'arrivée de Louise.

Marguerite, dont le froid extrême pâlisait un peu les traits, serrait le voile sou tenu sur son front par un cercle de perles, et le ramenait autour de son cou. Vêtue de satin blanc, la tête enveloppée de cette va-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

de cette brochure, cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds, siégeant avec l'assistance du jury.

L'accusé a fait défaut. Il a été condamné à six mois de prison, 100 fr. d'amende, 5 ans de privation de privation des droits civiques, à l'insertion d'office dans trois journaux — le National suisse, la Suisse libérale et la Feuille officielle — et aux frais du procès.

BIBLIOGRAPHIE

Guide pratique de l'industriel, de l'ouvrier et de l'ouvrier.

Sous ce titre, l'imprimerie de la Sentinelle vient d'éditer un volume d'environ cent vingt pages, qui forme un recueil des lois, règlements et instructions concernant le travail dans les fabriques et la responsabilité civile des fabricants, la protection des ouvriers et des apprentis.

L'éditeur, dans son avant-propos, nous dit que l'idée d'une publication semblable émane du Département de l'Intérieur du canton de Berne, qui a jugé utile de condenser dans un recueil tous les actes législatifs et toutes les instructions dont la connaissance est indispensable pour une stricte application ou pour l'observation des lois fédérales concernant le travail dans les fabriques et la responsabilité des fabricants. Seulement sa publication est exclusivement destinée aux autorités et aux fabricants soumis à la législation du travail.

Puis il ajoute : « Nous avons pensé qu'une œuvre aussi utile devait être répandue le plus possible et devenir accessible à tous. Dans ce but, nous avons éliminé ce qui nous paraissait avoir un caractère temporaire ou spécial, pour ne conserver que ce qui avait une portée générale et relativement durable.

« Nous y avons ajouté, par contre, une partie concernant les apprentissages et la protection des ouvriers. Nous aurions désiré y adjoindre une troisième partie relative aux tribunaux de prud'hommes, mais la loi sur l'organisation des prud'hommes, étant sur le point d'être modifiée dans notre canton, nous avons réservé pour une édition subséquente cette publication.

« Ce recueil sera donc complété dans la suite.

« Tel qu'il est, il n'en constitue pas moins d'ores et déjà une collection de documents absolument indispensables à tous ceux qui, patrons ou ouvriers, maîtres d'apprentissages et parents ou tuteurs d'apprentis, veulent avoir une connaissance exacte de leurs devoirs et de leurs droits, des restrictions que la loi leur impose et des privilèges qu'elle leur concède. »

Nous recommandons à nos lecteurs ce volume qui est approuvé par la Chambre cantonale neuchâteloise du commerce, de l'industrie et du travail.

1) Se vend au prix de fr. 1,50 l'exemplaire à l'imprimerie de La Sentinelle, Demoiselle 14 et dans les librairies.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Aarau, 24 juin. — On annonce que le médecin Metzger, devenu fou depuis son arrestation, a dû être interné à l'asile d'aliénés du Burghölzli, à Aarau.

Paris, 23 juin. — Le correspondant du *Matin* à Rennes, dit que le bruit court que le général Mercier produirait devant le Conseil de guerre de Rennes une pièce décisive, provenant du chapelain du ministère des affaires étrangères de Berlin.

Londres, 24 juin. — On télégraphie de La Haye au *Daily News*, que le secrétaire de la légation de Turquie, Raschid Bey, s'est rendu auprès du chef du parti Jeune Turc, Achmed Riza, l'a insulté et l'a provoqué en duel au pistolet ou au sabre, de la part du premier délégué turc à la Conférence de la Paix, Turkhan Pacha. Achmed Riza a répondu que le duel est interdit en Hollande, et qu'il ne voulait pas aider le premier délégué à commettre un acte contraire aux lois du pays qui donne l'hospitalité à la Conférence de la Paix.

Si le gouvernement hollandais a de la fermeté, a ajouté Achmed Riza, il remettra ses passeports à Turkhan Pacha.

Francfort, 24 juin. — On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort*, que le chef de la police secrète d'Ildiz Kiosk est parti jeudi pour Paris et La Haye, en mission confidentielle du sultan, pour entreprendre des négociations avec les Jeunes Turcs et les Arméniens.

Murad Bey, chef des Jeunes Turcs, qui avait été anciennement condamné à mort, puis gracié quand il eût trahi son parti, a été nommé conseiller d'Etat.

Blémfontain, 24 juin. — Le Raad de l'Etat libre d'Orange a voté 241,000 livres sterling pour l'amélioration des armements ou l'augmentation des effectifs.

Les Allemands de Blémfontain ont l'intention de demander l'appui de leur gouvernement en faveur du Transvaal.

Le trafic des grandes villes est presque suspendu.

Athènes, 24 juin. — A la suite d'un nouveau projet de la division administrative, de violents meetings ont eu lieu à Thèbes.

Le gouvernement a envoyé des troupes et l'ordre a été rétabli sans incident.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 22 au 24 Juin 1899

NAISSANCES

Bieri, Georges-Numa, fils de Numa-Alfred, émailleur et de Louise-Octavie née Meyer, bernois.
Crivelli, Giovanni-Carlo-Celestino, fils de Giovanni, architecte, et de Louise-Marianne-dite-Marie née Boni, tessinois.
Sanglard, Marie-Julia-Lina, fille de Constant, remonteur, et de Marie-Florentine-Stéphanie née Turberg, bernoise.
Gundig, Aline-Marcella, fille de Max, professeur de musique, et de Emma-Charlotte née Schönholzer, prussienne.

Kühfuss, Edith-Marguerite, fille de Charles-Gottlieb mécanicien, et de Pauline née Quartier, neuchâteloise.

PROMESSES DE MARIAGE

L'Éplattier, Charles-Albert, employé J.-S., et Ducommun-dit-Boudry, Fanny-Elvina, cuisinière, tous deux neuchâtelois.

MARIAGES CIVILS

Bühler, Walther-Arnold, horloger, neuchâtelois et bernois, et Gerber, Louise-Esther, horlogère, bernoise.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

22845 Tarby, Berthe-Adeline, fille de François-Xavier et de Maria-Elisa-Bertha née Mercier. née le 3 février 1899, française.
22846 Vuilleumier née Depierre, Marie-Charlotte, épouse de Numa, neuchâteloise, née le 17 avril 1833.
22847 Grobety née Johner, Louise, épouse de Henri vaudoise et neuchâteloise, née le 20 mai 1868.

Recensement au 1er janvier 1899 : 32,238 âmes.

CAFÉ HOMEOPATHIQUE

(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et Cie à Fribourg (Bade). Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7 38 chez D. Hirsig.

Demandez échantillons de nos tissus pure laine pour Dames

à francs 5, 6, 7, 8 1/2, 9, 10 francs par robe de six mètres double largeur. Grand choix de tissus nouveaux pour Dames et Messieurs dans tous les prix. — Gravures gratis. F. JELMOLI, S. p. A. ZURICH.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc à 32 centime 1^{re} qualité à 32 le kilo.

On porte à domicile Avis aux agriculteurs et industriels — Poids public — 71

Un bon conseil

Si vous ne digérez pas facilement l'huile de foie de morue, prenez le **Dépuratif Golliez** au broux de noix phosphates et fer, apprécié depuis 24 ans et recommandé par de nombreux médecins. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies. 116 Dépôt général : Pharma cieGOLLIEZ, à Morat.

LA PHARMACIE CENTRALE

16, RUE LÉOPOLD ROBERT, 16

n'a que des marchandises fraîches et à des prix très modérés.

Siphons et Limonades

Dépôt général pour la Suisse des célèbres

Poudres dulcifiantes et dépuratives du sang de Carlo Erba, à Milan

Ch^s Béguin

PHARMACIEN-CHIMISTE 439

RÉSULTAT des essais du Lait du 1 au 2 juin

Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent

Noms, prénoms et domicile	Butyro-mètre	Densité du lait entier	Densité du lait écrémé	Crémo-mètre	Observations
Fausser Gaspard, Eplatures	43	30	34,5	20	
Nusbaum Jean-Louis, "	41	30,2	34,4	18	
Botteron Louis, "	41	30	34	18	
Zumkehr Jonas, "	40	31,2	35,4	17	
Hirchy Veuve, Tilleuls 16	40	31,7	35,6	12	
Jeanmaire Auguste, Sombaille 5	39	30,4	34,8	12	
Nydegger Louis, Bd du Petit-Chateau	38	31,4	35,2	12	
Jeannet Louis, "	38	31	34,8	11	
Oppliger Louis, Pouillerel	35	32,7	36,1	12	
Oppliger Alcide, Eplatures	35	33	36,4	10	
Lehmann Jean père, "	35	32,4	35,6	10	
Reichen Veuve, "	33	32	35,4	10	

La Chaux-de-Fonds, le 10 juin 1899.

Direction de Police.

Maison recommandée

E. Bolle-Landry, bijoutier
Place de l'Hôtel-de-Ville, 5

LA CHAUX-DE-FONDS

Bagues or, 8 karats à fr. 3.— fr. 3.50. fr. 4.
Sautoirs argent à fr. 4.
Boucles de ceinture, en argent oxidé, à fr. 6.50.
Poignées de canne, en argent, à fr. 5.50, fr. 8.—, fr. 10.
Poignées d'ombrelles et de parapluies, en argent, à fr. 3.75.
Liens de serviettes, argent, à fr. 4.
Liens de serviettes, argent, extra massifs, unis pour chiffres, à fr. 10.
Nouveauté. — Jolies bagues en or, avec initiale, à Fr. 3 la pièce.

ALLIANCES. — **ALLIANCES.** — **ALLIANCES**
or 18 karats.

Voir les étalages

LE MEILLEUR

Régénérateur du Sang
c'est le

VIN DE QUINQUINA
et Coca ferrugineux

En vente à la

Ph^{ie} L. BARBEZAT

CHAUX-DE-FONDS

LIQUIDATION

de fournitures d'horlogerie

Les marchandises dépendant de la masse en faillite *Louis Frésard*, sont en vente rue du Puits No 8. S'adresser à M. Arthur Meyer, courtier, rue du Puits No 8, 447 Office des faillites.

A l'Atelier Progrès 37, est demandé, pour le 3 juillet, un bon *guillocheur* connaissant bien le grain et l'excentrique, très régulier au travail, place stable. 445

ADRESSEZ

vos commandes en toute confiance à la maison de spécialités

GETTINGER & Cie

Zurich

MAISON DE MODES DE 1^{er} ORDRE
Immense choix en étoffes pour costumes et confections pour dames et enfants. Echantillons et envois aux choix franco. Etoffes de soie. — 15 0/0 d'escompte p^r la Suisse

Livre en milliers de teintes et de qualités les hautes nouveautés de la saison, des plus simples aux plus élégantes. 424

Robes soie, Etoffes pour blouses et jupons
Robes laine, Etoffes pour blouses et jupons
Robes coton, Etoffes pour blouses et jupons
Jaquettes pour dames, capes, robes de voyage
Costumes pour dames, blouses et jupons
Manteaux p^r dames, manteaux p^r visites, cache-pousière.
Jaquettes pour enfants, capes et vêtements
A DES PRIX EXTRAORDINAIREMENT AVANTAGEUX

BRASSERIE du CARDINAL

Place de l'Hôtel-de-Ville
TOUS LES LUNDIS SOIRS
Souper aux Tripes

Excellente bière façon Pilsen

BELLE SALLE AU 1^{er} ÉTAGE
pour Sociétés
TÉLÉPHONE Se recommande.

MALAGA et MADERE

d'ESPAGNE
garantis purs et d'origine qualité depuis 95 cent. le litre
— contre REMBOURSEMENT —
FOURNISSEUR 640
Emile PFENNIGER
Chaux-de-Fonds
Téléphone Téléphone 415

Vins fins d'Espagne

VIN ROUGE depuis 35 c. le litre
Huile d'olives extra-fine
Conserves alimentaires. — Sardines depuis 25 c. la boîte
Bière et Limonade. — Grand assortiment de toutes les liqueurs.
Spécialité de Malaga
Se recommande, Numa HERTIG Demoiselle 4 457

Secours à tout malade

Achetez le LIVRE D'ORDONNANCES du célèbre docteur anglais NELSON. Votre guérison sera prompt, sûre et peu coûteuse. Prix 4 fr. — Chez S. BUCHS, St-GALL. 1—

Viande de porc fumée par 10 kilogram.

maigre, sans os et borax fr. 13,90
Jambons, peu salés 11,20
Jambonneaux, extra tendres et maigres 11,90
Lard maigre, bien mél., 12,90
Lard gras, non fumé 10,40
Saindoux, paranti pur 11,40
Véritable Salami de Milan, p^r kilogram. 3,20
J. Winiger, Boswyl.
J. Winiger, Rapperswyl.
415

Nouveau!!! Incomparable!!!

Colle contre les mouches

préparée par L. Widmer. Détruit rapidement et sûrement toutes les mouches des appartements, des écuries, etc. 430
Soul dépôt pour La Chaux-de-Fonds :

GUINAND et DUPUIS

4, Place Neuve, 4 430

Vient d'arriver un wagon Malaga et Madère

garantis naturels à 1 fr. le litre au magasin **P. Peytrequin**, Rue de la Demoiselle 4
Egalement spécialité pour malades : Malaga 6 ans à 1 fr. 50 le litre. — Assortiment complet de liqueurs. 433

SOCIÉTÉ DE TIR

LA MONTAGNARDE

2^{me} Tir obligatoire

Dimanche 25 juin 1899
dès 6 heures du matin 446
au Stand des Armes-Réunies

Imprimerie de La Sentinelle.

Vins fins en bouteilles

Qualités garanties nature et de bonne conservation
ROSÉ, capsule rouge, la bouteille, verre perdu, 55 c.
CORBIÈRES, » verte, » » 60 »
San-SEVERO (blanc) » or, » » 65 »

Les bouteilles étiquetées sont reprises à 10 cent. pièce
 Vente en gros chez :

HENRI GRANDJEAN & COURVOISIER, La Chauv-de-Fonds
 Vente au détail chez :

Pierre Anthoine, Nord 157.
 Adolphe Altermatt, Crêt 10.
 Arnold Bühler, Parc 66.
 Albert Calame, Puits 7.
 Philippe Daum, D. JeanRichzrd 37.
 Santino Ferrarri, Serre 43.
 Fritz Fünfgeld, Côte 9.
 Lina Haag, Temple-Allemand 21.
 M^{me} Hertig-Jaquet, Hôtel-de-Ville 13.
 Ulysse Huguenin, Collège 17.
 G. Hugli, Industrie 17.
 Jacob Iseli, Demoiselle 118.
 Alfred Jaccard, Demoiselle 45.
 Berthe Jobin, Progrès 37.
 Jean Kaderli, progrès 99.
 Samuel Kurz, Parc 17.
 Magasin de la Société de consommation
 Alois Messmer, Collège 21.

Alcide Morel, Place Neuve 6.
 Gottfried Mutti, Fritz Courvoisier 24.
 Cherubino Pellegrini, Demoiselle 99.
 Henri Perrenoud, Doubs 15.
 A. Perret-Savoie, Charrière 4.
 Camille Québatte, Premier-Mars 5.
 Vve Rosselet, Premier-Mars 13.
 Alfred Schneider-Robert, Fr. Courv. 20.
 Armand Sengstag, Demoiselle 19.
 Marie Sommer, Progrès 77.
 A. Taillard, Est 8.
 Léon Tripet, Puits 5.
 Jacques Tchanz, Hôtel-de-Ville 33.
 Jean Weber, Fritz Courvoisier 4.
 Antoine Winterfeld, Léop. Robert 59.
 et autres Magasins de denrées alimentaires. 455

Ménagères ! Vous ne pourrez d'aucune autre façon préparer pour un prix aussi modique un potage pareil à celui que vous ferez avec les **Potages à la minute MAGGI**. En vente en tablettes, à 10 centimes pour 2 bons potages, chez : **Léon Tripet, rue du Puits 5.** 402

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Nouveau Gazomètre

Le nouveau bassin étant rempli d'eau le public est rendu attentif aux dangers qu'il y a de grimper sur les talus et de stationner sur les murs.

Les parents sont priés de défendre à leurs enfants d'aborder ce réservoir.

La Direction soussignée décline, et d'une manière absolue, toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient arriver.

441 Direction des Services industriels.

AVIS OFFICIEL

Commune de La Chaux-de-Fonds

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Pour éviter aux abonnés à l'électricité les inconvénients résultant de courts circuits, les entrepreneurs, qui sont obligés de dresser des échelles contre les façades des maisons sur lesquelles passent des lignes électriques, sont instamment priés de veiller à ce qu'il ne se produise aucun contact avec les conduites aériennes, aucune rupture de fil, etc. Avant de commencer les travaux ils doivent s'adresser aux services électriques qui leur fourniront les canivaux isolants nécessaires.

Tous les frais résultant de la réparation des dégâts sont à leur charge.
 440 Direction des Services industriels.

GAZ EAU VAPEUR

Chambres de bains, conduites de descente, etc.

S'adresser pour les installations

L'USINE A GAZ

Les magasins de l'Usine sont toujours bien assortis
 Grand choix de potagers et réchauds de tous les systèmes.

Lustrerie et accessoires pour l'éclairage au gaz.
 Appareils pour l'industrie horlogère, tels que soufflets, fournaies, etc.

Chauffe-bains et baignoires.
 Appareils Rogier-Mothes, Unitas, cuvettes, lavabos, etc.

DEVIS SUR DEMANDE

PRIÈRE DE VISITER LES MAGASINS

Ivrognerie-Guérison.

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout-à-fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous, m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison, à toutes les personnes qui m'en parlent. Le succès de la cure que je viens de faire, se propagera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui me connaissent et il y en a beaucoup seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai d'autant plus qu'il peut être appliqué même à l'insu du malade. Lagorstrasse 111, Zurich III, le 28 Décembre 1897. Albert Werndli. La signature de Albert Werndli a été légalisée. Par le syndic, Wolfensberger, substitut de préfet. Adresse : Policlinique privée, Kirchstrasse 405 Glaris. 31

LES MEILLEURES Attestations médicales

ont été décernées aux
LAIT HUMANISÉ, système Backhaus
LAIT STÉRILISÉ du Jura

les plus digestes, employés à la Maternité de Lausanne, dans les hôpitaux d'enfants de Bâle, Lausanne, Genève, etc.

Prix : 35 ct. la bouteille de 6/10

DÉPÔTS :

CHAUX-DE-FONDS : Pharmacies L. Barbezat, Monnier ; Droguerie Perrochet.

LOCLE : Pharmacie Wagner et Theiss. 443

XVII^{me} Exposition de Peinture

de la Société des Amis des Arts à LA CHAUX-DE-FONDS
 DU 11 AU 30 JUIN 1899

Salles du Musée de peinture du Collège Industriel

Prix d'entrée : 50 centimes
 Cartes d'abonnement pour toute la durée de l'Exposition avec participation au tirage de la loterie : 5 francs. 416

L'exposition est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir

M^{me} Fetterlé-Chautems

TÉLÉPHONE VERSOIX 7 b TÉLÉPHONE

Grand et beau choix de TABLIERS en tous genres.
 Laines et cotons, laines soies.

ARTICLES DE BÉBÉS

Corsets — Bretelles — Cols — Ruches — Gants — Dentelles — Broderie
 Immense choix de Cravates régates, Nœuds dans les formes et tissus les plus nouveaux.

Véritables Gants de peau de chevreau, marque GILBERT GRENOBLE
 la meilleure marque connue jusqu'à ce jour

Tous ces articles de belle et bonne qualité sont vendus à des prix défiant toute concurrence,
 284 Se recommande.

CHAPELLERIE L. VERTHIER & C^{ie}

10, RUE NEUVE, 10

GRAND CHOIX

DE

Chapeaux

DE

PAILLE

ESCOMPTE 5 %

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE
 ● Remboursables au gré des clients ●

Pour faire un pouding pour 4 à 6 personnes,
 prenez : Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
 MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
 Caracoli depuis 0,85 ct. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 %

Lettres de faire-part livrées en deux heures
 par l'Imprimerie de La Sentinelle

GUIDE PRATIQUE de l'industriel, de l'ouvrier et de l'artisan

Recueil des lois, règlements et instructions concernant le travail dans les fabriques et la responsabilité civile des fabricants, la protection des ouvriers et des apprentis. — Ouvrage approuvé par la Chambre cantonale de l'industrie, du commerce et du travail.

En vente, au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire, à l'Imprimerie de La Sentinelle, Demoiselle 14a, et dans toutes les librairies. 454

ATTENTION!

Importation directe

Malaga doré et noir. Madère à 1 fr. le litre. Vermouth de Turin à fr. 1,30 le litre. — Spécialité pour malades de Malago doré et noir. Madère vieux de six ans, à fr. 1,50 le litre.

PAUL PEYTREQUIN. Bureau : rue Léopold Robert 10 (maison de la banque Reutter et Cie). Ouverte tous les samedis soir, depuis 5 heures.

Pour faciliter ma nombreuse clientèle, j'ai établi les Dépôts suivants : M. Numa Hertig, Demoiselle 4, Mme Berger-Deleule, Puits 6. M. Jean Voguel, pâtisserie, Daniel Jeanrichard 19. M. P.-A. Pellaton, Paix 71. M. Landry-Seiler, Manège n° 14. — Pour Le Locle : M. Achille Pfister, Pignons 4. 456

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
 111, Demoiselle, 111

NOUVEAUX PRIX :

Vin blanc sans alcool, la bout. sans verre, 70 c.

Vin rouge sans alcool, la bout. sans verre, 70 c.

Cidre de pommes sans alcool, la bout. sans verre, 40 c.

Alcool de menthe Faul, le flac. 1 fr.

Tormentille, savon de toilette exquis, le morceau 60 c.

Véritable Chicorée française, le paquet 30 c.

Vin blanc nouveau, le litre 60 c.

Macon vieux, le litre 60 c.

Vin Rosé d'Algérie, 1er choix, le litre 35 c.

Vermouth quinquina, le litre, sans verre, 1 fr. 50.

Vermouth Turin, le litre, sans verre, depuis 80 c.

La véritable Lessive Gloria le paquet 35 c.

Le véritable Savon Gloria le morceau 35 c. 287

SMART

apéritif sans alcool

Au lieu de prendre des boissons pernicieuses attaquant le système nerveux et troublant le cerveau, buvez avant le repas un verre de

SMART

excellent tonique de l'estomac, boisson hygiénique agréable et savoureuse facilitant la digestion.

En vente chez l'inventeur :

Ph^{ie} L. BARBEZAT

LA CHAUX-DE-FONDS

dans tous les établissements publics, cafés tempérances etc., 304

ALLIANCES

OR

18 KARATS

Grand choix dans toutes les largeurs, poids et grandeurs, 319

de 2 à 3 fr. la pièce

AU MAGASIN

E. RICHARD-BARBEZAT

Orfèvrerie-Bijouterie

25, LÉOPOLD-ROBERT, 25

RELIURE Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés. E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3. 5